



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 2 mars 2017

Délibération

N° d'ordre : 2017-03-02-FIA1

Titre de la délibération n° 1 : Point sur les adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

1 commune souhaite adhérer à Finistère Ingénierie Assistance afin de bénéficier des prestations proposées par l'établissement public et précisées à l'article 3 de ses statuts.

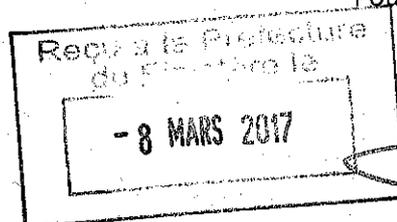
Ainsi, le conseil municipal de la commune de la Feuillée a valablement délibéré en vue de cette adhésion, le 19 janvier 2017.

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'accorder le statut de membres de Finistère Ingénierie Assistance à la commune de la Feuillée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée



Armelle HURUGUEN

Acte transmis au représentant de l'Etat le **8 - MARS 2017**

Acte publié (ou affiché) le **8 - MARS 2017**

Acte certifié exécutoire le **8 - MARS 2017**

Acte de l'établissement public administratif «
Finistère Ingénierie Assistance »

8 - MARS 2017
DATE DE TRANSMISSION



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 2 mars 2017

Délibération

N° d'ordre : 2017-03-02-FIA2

Titre de la délibération n° 2 : compte de gestion 2016

COMPTE DE GESTION DE M. LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL POUR L'EXERCICE 2016

L'objet de la présente délibération est de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration le compte de gestion de M. le Payeur départemental du Finistère au titre de l'exercice 2016.

Ce compte de gestion est conforme, quant aux totaux, au compte administratif établi par Finistère Ingénierie Assistance pour le même exercice, soit :

	dépenses	recettes	résultats de l'exercice	résultats antérieurs	résultats cumulés
fonctionnement	299 532,31	284 945,50	-14 586,71	74 072,59	59 485,88
investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
résultat	299 532,31	284 945,50	-14 586,71	74 072,59	59 485,88

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2016

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée

Armelle HURUGUEN 

Acte transmis au représentant de l'Etat le **8 - MARS 2017**

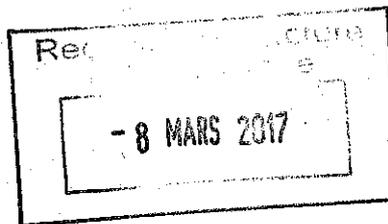
Acte publié (ou affiché) le **8 - MARS 2017**

Acte certifié exécutoire le **8 - MARS 2017**

Acte de l'établissement public administratif «
Finistère Ingénierie Assistance »

8 - MARS 2017

DATE DE TRANSMISSION

Rec. 
- 8 MARS 2017



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 2 mars 2017

Délibération

N° d'ordre : 2017-03-02-FIA3

Titre de la délibération n° 3 : compte administratif 2016

L'objet de la présente délibération est de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration le compte administratif au titre de l'exercice 2016, conforme pour les totaux du budget principal au compte de gestion proposé par M. le Payeur départemental du Finistère.

Le compte administratif de FIA s'élève à 299 532,31 € en dépenses et à 284 945,50 € en recettes.

	dépenses	recettes	résultats de l'exercice	résultats antérieurs	résultats cumulés
fonctionnement	299 532,31	284 945,50	-14 586,71	74 072,59	59 485,88
investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
résultat	299 532,31	284 945,50	-14 586,71	74 072,59	59 485,88

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2016

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée

Armelle HURUGUEN

Acte transmis au représentant de l'Etat le 8 - MARS 2017
Acte publié (ou affiché) le 8 - MARS 2017
Acte certifié exécutoire le 8 - MARS 2017

Acte de l'établissement public administratif «
Finistère Ingénierie Assistance »
8 - MARS 2017
DATE DE TRANSMISSION

Rec
- 8 MARS 2017



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 2 mars 2017

Délibération

N° d'ordre : 2017-03-02-FIA4

Titre de la délibération n° 4 : budget primitif 2017

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 janvier 2017 et au cours duquel ont été présentées les perspectives en dépenses et en recettes pour l'année à venir, le moment est venu de voter le Budget Primitif de l'exercice 2017.

L'activité de FIA générera les types de dépenses suivantes au cours de l'année 2017 :

- Les frais de personnel constituent la majeure partie des dépenses de fonctionnement.
- Un marché de prestations de service pourra être passé en vue d'assurer une assistance ponctuelle aux adhérents.
- Les autres frais de fonctionnement portent sur le remboursement au Conseil départemental des frais prévus dans la convention de gestion et d'occupation des locaux : loyers et charges, charges de fonctionnement des véhicules, abonnements et communications pour la téléphonie et Internet, formation des agents en dehors du catalogue CNFPT, frais de missions...
- Par ailleurs, compte tenu des nouvelles orientations mises en place par le Département en matière d'ingénierie, FIA souhaite développer sa politique de communication envers les communes et intercommunalités. Une section d'investissement est donc créée afin de développer un site internet dynamique et interactif.

Les prévisions de recettes pour 2017 permettent de couvrir ces dépenses. Elles correspondent à la participation du Département et aux cotisations des membres.

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'adopter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2017

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée

Armelle HURUGUEN

Acte transmis au représentant de l'Etat le **8 - MARS 2017**
Acte publié (ou affiché) le **8 - MARS 2017**
Acte certifié exécutoire le **8 - MARS 2017**

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »
8 - MARS 2017
DATE DE TRANSMISSION

Reçu en Préfecture
du Finistère le
- 8 MARS 2017

FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 2 mars 2017

Délibération

N° d'ordre : 2017-03-02-FIA5

Titre de la délibération n° 5 : Fixation des durées d'amortissement

Conformément à l'article L 3321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M52, constituent des dépenses obligatoires les dotations aux amortissements.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'Assemblée Délibérante de la Collectivité sur proposition de la Présidente.

Il vous est proposé les durées d'amortissements suivantes :

	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Logiciels et propriété intellectuelle	5 ans
Immobilisations corporelles	
Véhicules légers	7 ans
Mobilier administratif	12 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	7 ans
Matériel informatique	4 ans
Autres matériels	7 ans
Biens de faible valeur < 500 euros HT	1 an

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- De fixer les durées d'amortissement telles qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée

Armelle HURUGUEN 

Acte transmis au représentant de l'Etat le **8 - MARS 2017**
Acte publié (ou affiché) le **8 - MARS 2017**
Acte certifié exécutoire le **8 - MARS 2017**

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »
8 - MARS 2017
DATE DE TRANSMISSION

Reçu à la Préfecture
du Finistère le
- 8 MARS 2017

FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 2 mars 2017

Délibération

N° d'ordre : 2017-03-02-FIA6

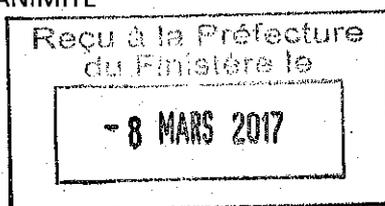
Titre de la délibération n°6 : Rapport d'activité 2016 et programme d'actions 2017

Un rapport d'activité pour l'année 2016 ainsi qu'un programme d'actions pour 2017 sont proposés. Ils figurent en annexe de la délibération.

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'adopter le rapport d'activité 2016 et de l'autoriser à le présenter à l'Assemblée Générale;
- de proposer à la validation de l'Assemblée Générale les orientations d'activité pour l'année 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée

Armelle HURUGUEN

Acte transmis au représentant de l'Etat le **8 - MARS 2017**

Acte publié (ou affiché) le **8 - MARS 2017**

Acte certifié exécutoire le **8 - MARS 2017**

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »

8 - MARS 2017
DATE DE TRANSMISSION